

NE SOYEZ PAS VICTIME DE LA FRAUDE À L'IMMIGRATION

Si vous avez besoin de conseils juridiques à propos de l'immigration, **adressez-vous exclusivement à un avocat ou une personne agréée par le ministère américain de la justice (U.S Department of Justice, DOJ) ou une organisation reconnue par le DOJ.** Vous trouverez une liste des prestataires agréés et reconnus sur le site www.justice.gov/eoir/recognition-accreditation-roster-reports

Les lois sur l'immigration sont compliquées. Faites attention aux prestataires de services d'immigration malhonnêtes qui veulent vous faire croire le contraire ou vous font de fausses promesses.



FAITES ATTENTION AUX FAUSSES PROMESSES TELLES QUE :

- un moyen d'obtenir **facilement** une carte verte ;
- un moyen d'obtenir **immédiatement** un permis de travail ou un visa ;
- les assurances qu'il n'y a **aucun risque ni aucune conséquence** ;
- les allégations **d'influence particulière** auprès des autorités d'immigration.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- **Ne payez pas** pour des formulaires de demande gouvernementaux. Ces formulaires sont gratuits et peuvent se télécharger à l'adresse www.uscis.gov/forms.
- **Ne donnez pas** de documents originaux. Donnez plutôt des copies.
- **Ne signez pas** de formulaires vierges ou incomplets.
- **Ne signez pas** de documents, formulaires d'immigration ou contrats que vous ne comprenez pas parfaitement.



CE QU'IL FAUT FAIRE :

- **Posez toujours des questions**, même si le prestataire vous a été recommandé par un membre de votre famille ou par un ami. Vous devez avoir la certitude que vous pouvez lui faire confiance.
- **Demandez la preuve** que le prestataire est un avocat assermenté ou agréé/reconnu par le DOJ.
- **Demandez un deuxième avis.**
- Adressez-vous uniquement **aux prestataires ayant un établissement physique.**
- **Demandez un contrat écrit des services qui seront fournis** signé par le prestataire. Lisez le contrat avant de le signer et conservez une copie signée.
- **Obtenez des copies** des documents établis en votre nom.
- **Demandez une facture écrite** où figurent le nom et l'adresse du prestataire.

RESSOURCES UTILES :



- Pour obtenir des services juridiques d'immigration gratuits et sûrs dans votre langue, **appelez le 311 et dites « ActionNYC ».**
- Pour signaler une fraude à l'immigration et des procédés malhonnêtes contre les immigrants, **appelez la ligne directe du Bureau pour les nouveaux Américains de l'État de New York (New York State Office for New Americans) au 1 800 566 7636.**